2.2 Descriptions des grands axes du plan d'actions

Axe 1 : Préservation de la fonctionnalité écologique du territoire

La préservation des continuités écologiques est la première vocation de la trame verte et bleue. Les actions de préservation permettent de maintenir les espaces de vie et de déplacement des espèces remarquables ou plus communes du territoire pour assurer leur cycle de vie et favoriser leur capacité d'adaptation (article R. 371-18 du code de l'environnement).

Pour répondre à cet objectif, il est essentiel d'améliorer l'intégration de la biodiversité et des continuités écologiques dans l'aménagement du territoire. Il est donc nécessaire de mobiliser les outils techniques à destination des aménageurs du territoire, tels que ceux liés à l'urbanisme (PLU, PLUi, SCoT). Ces outils permettent de définir des secteurs spécifiques à préserver. Des outils liés au foncier sont également clés pour une gestion adaptée des milieux à préserver. Le schéma de Trame verte et bleue de l'Yerres identifie ces milieux (réservoirs de biodiversité). Par ailleurs, la généralisation des mesures de gestion écologique permet de maintenir ou favoriser les divers espaces naturels à l'échelle du territoire du bassin versant de l'Yerres.

Axe 2 : Restauration de la fonctionnalité écologique dans les secteurs dégradés

La restauration est la seconde vocation de la trame verte et bleue, nécessaire à la reconquête d'espaces naturels en mauvais état de conservation. Les actions avec un objectif de restauration permettent de favoriser les lieux de vie et les déplacements des espèces. Dans le contexte actuel, avec le développement croissant de l'urbanisation, des infrastructures linéaires, des pratiques de gestion souvent défavorables à la biodiversité, la surexploitation des ressources naturels et les événements climatiques, une importante pression sur les espaces naturels et les espèces associées se développe.

Le développement d'une nouvelle approche de la nature en ville, fondée sur la fonctionnalité des éléments qui la compose ; est une solution. Cela permet d'intégrer la trame verte et bleue et prendre en compte la biodiversité en contexte urbain. Cela est particulièrement important sur le territoire du bassin versant de l'Yerres, compte tenu de la composante urbaine importante présente, notamment à l'ouest. La restauration des continuités écologiques en contexte urbain permet de maintenir une biodiversité ordinaire jusqu'au cœur de la ville, redonnant une transparence à l'urbain et améliorant le cadre de vie (bien être, création de liens sociaux).

La restauration hydromorphologique et la renaturation des cours d'eau sont également clés, compte tenu du chevelu hydrographique extrêmement dense sur le territoire du bassin versant de l'Yerres, ainsi que des derniers phénomènes climatiques observés (inondations, etc.). Des nombreux avantages sont associés à ce type d'action : épuration de l'eau, réduction des risques et de dommages liés aux crues, apport des eaux plus fraîches de la nappe. Par ailleurs, les boisements des berges empêchent l'élévation de la température de l'eau et créent des îlots de fraîcheur pour les riverains.

Axe 3 : Résolution des éléments fragmentants du territoire

Intégrer la trame verte et bleue au cœur des projets d'aménagement du territoire actuellement fragmentants permet de montrer l'exemple des aménagements de demain, toujours plus respectueux de l'environnement, conjuguant enjeux naturels et enjeux socioéconomiques. Les éléments fragmentants causent le morcellement des habitats des espèces empêchant les individus de se déplacer comme ils le devraient et causent l'isolement des individus et populations.

Les grandes infrastructures routières les plus fragmentantes coupent le territoire d'ouest en est, notamment avec la route nationale N104 (*la Francilienne*), et de Nord au Sud, avec la route départementale D1004. Des tronçons ferroviaires très fortement fragmentants sont présents également à l'ouest du territoire, associés à la LGV - Villeneuve-Sait Georges à Moisenay, raccordement d'interconnexion Nord-Sud, triangle de Coubert. Pour rétablir les continuités écologiques, il s'agit d'atténuer la fragmentation causée par ces nombreuses infrastructures de transport, limitant les collisions routières et la mortalité de la faune et permettant aux espèces de se déplacer malgré cette dense fragmentation.

Il s'agit également de réduire la fragmentation et les perturbations du réseau écologique de sources variées, comme le développement d'espèces exotiques envahissantes, ou la présence de barrières non physiques comme la pollution lumineuse.

Axe 4 : Création en faveur des continuités écologiques

Relier les éléments de la trame verte et bleue existants est essentiel. Cela peut se faire par la création d'éléments paysagers permettant de connecter les différents réservoirs de biodiversité et renforcer les éléments relais existants. La création de ces corridors écologiques permet à la faune de se déplacer entre les cœurs de biodiversité et assure le brassage génétique entre les diverses populations animales et végétales, limitant ainsi les effets négatifs des nombreux éléments fragmentants.

Les corridors écologiques peuvent revêtir plusieurs formes et n'impliquent pas nécessairement une continuité linéaire physique. Ainsi, il est possible de créer des corridors à une échelle plus locale par la mise en place d'actions comme la création haies, la création de mares, le développement de pratiques favorables à la biodiversité en contexte agricole (bandes enherbées, agroforesterie, etc.). Travailler sur les continuités écologiques dans ce contexte agricole est particulièrement important, compte tenu de l'importante composante agricole du territoire du bassin versant de l'Yerres, notamment à l'est.

Axe 5 : Sensibilisation et formation autour de la TVB

La sensibilisation et la communication sont essentielles pour permettre à tous et toutes de comprendre et de s'approprier la Trame verte et bleue déclinée sur le territoire du bassin versant de l'Yerres et des actions associées. Il est également important de partager les bonnes pratiques à diffuser aux propriétaires ou locataires, ainsi que les pratiques à éviter. C'est une dimension forte de l'éducation à l'environnement. Par ailleurs, ces actions favorisent l'implication de l'ensemble des acteurs dans le reste du plan d'actions.

Les acteurs locaux ont un rôle déterminant à jouer pour une prise en compte effective des réseaux écologiques. Leurs compétences relatives à la gestion de l'espace (autorisations d'urbanisme, déplacements, localisation des projets publics et infrastructures) leur permettent d'adopter une approche globale et locale et de rendre compatible la préservation des espaces naturels et le développement du territoire, ainsi que d'assurer la mise en place d'actions qui permettront de préserver et de restaurer durablement la fonctionnalité écologique du territoire. Par ailleurs, une phase d'information du public est nécessaire à la compréhension et à la prise de conscience afin d'offrir les conditions d'une implication personnelle et collective en faveur de la biodiversité et des continuités écologiques.

Pour atteindre ces objectifs, il s'agit de sensibiliser et accompagner les élus et les agents à la biodiversité et à la gestion des milieux naturels ; de favoriser l'appropriation de la trame verte et bleue par le grand public, en vulgarisant cette notion et en mobilisant le plus grand nombre, et de mettre en avant les bonnes pratiques à diffuser et les pratiques à éviter. Par la mobilisation et l'engagement des élus, des citoyens et des acteurs socio-économiques, une prise de conscience collective des enjeux liés à la biodiversité est favorisée. Cela peut renforcer le sentiment d'appartenance et de responsabilité envers la protection de l'environnement local.

Axe 6 : Amélioration et suivi des connaissances relatives aux territoires

La connaissance des enjeux d'un territoire est indispensable pour mettre en place une gestion adaptée aux espèces et aux milieux présents. Cela est essentiel pour identifier les zones prioritaires pour la conservation des espèces et des écosystèmes. En intégrant la biodiversité dans les politiques publiques, les collectivités peuvent ensuite adopter des pratiques de gestion qui préservent les habitats naturels locaux, contribuant à la résilience écologique face aux changements climatiques et aux pressions anthropiques.

Les connaissances acquises constituent le socle de nombreuses actions permettant d'assurer le développement des territoires tout en préservant la biodiversité et de répondre aux demandes des acteurs du territoire sur les questions environnementales. Afin de mettre en place des mesures favorables à la biodiversité et à la mise en place d'une trame verte et bleue fonctionnelle, il est important de suivre l'évolution des populations faunistiques et floristiques. Les bases de données existantes à l'échelle du territoire permettent de **saisir et de gérer les observations de la faune et de la flore réalisées, mais** aussi de consulter **la répartition des espèces végétales et animales** en l'état des connaissances.
Le suivi des indicateurs de mise en œuvre opérationnelle de la trame verte et bleue et de sa fonctionnalité sur le territoire est également essentiel pour la bonne prise en compte des enjeux identifiés.

2.3 Tableau synthétique du programme d'actions

Les grands axes du plan d'actions ont été déclinés en 9 catégories d'orientations, afin de regrouper au mieux les actions proposées pour répondre aux objectifs de préservation et de restauration de la trame verte et bleue du bassin versant de l'Yerres. Ces orientations et actions sont synthétisées dans le tableau ci-dessous.

Code	Libellé	Thème	Niveau de priorité	Axes concernés
A	**INTEGRATION DANS LES DOCUMENTS D'URBANISMES ET LA CONCEPTION DES AMENAGEMENTS**			
A1	Intégrer la trame verte et bleue au sein d'un document d'urbanisme – **PADD, OAP**	OUTILS REGLEMENTAIRES		
A2	Assurer une prise en compte systématique de la biodiversité et des continuités écologiques dans les projets d'aménagement – **séquence ERC, conception écologique**	OUTILS REGLEMENTAIRES		
B	**GESTION DURABLE DES MILIEUX NATURELS**			
B1	Généraliser une gestion écologique des espaces verts – **gestion différenciée**	GESTION		
B2	Mieux connaitre et gérer les espèces envahissantes et impactantes – **prévenir, atténuer les effets et s'adapter**	GESTION		
B3	Préserver les réservoirs de biodiversité boisés – **îlot de sénescence, lisières en profil étagées**	TRAME BOISEE		
C	**RENATURER DES COURS D'EAU ET PRESERVER LES MILIEUX AQUATIQUES ET HUMIDES**			
C1	Préserver, gérer et restaurer les zones humides avec des dispositifs de protection adaptés – **outils réglementaires**	TRAME HUMIDE		
C2	Gérer et créer des mares en contexte agricole et urbain	TRAME HUMIDE		
C3	Renaturer et gérer les cours d'eau - **reméandrage, remise à ciel ouvert**	TRAME AQUATIQUE		
C4	Effacer, atténuer ou aménager les obstacles à l'écoulement et au déplacement des espèces	TRAME AQUATIQUE		
D	**RENATURER ET AMENAGER EN FAVEUR DE LA BIODIVERSITE EN CONTEXTE URBAIN**			
D1	Renaturer et désartificialiser les sols	TRAME URBAINE		
D2	Restaurer le cycle de l'eau en ville –**gestion écologique des eaux pluviales (noues, fossés, bassins)**	TRAME URBAINE		
D3	Améliorer la prise en compte de la biodiversité dans les bâtiments – **gîtes et nichoirs dans le bâti**	TRAME URBAINE		
D4	Végétaliser la ville – ***trottoirs, toitures, façades et cimetières végétalisés***	TRAME URBAINE		
D5	Favoriser la trame noire – **pollution lumineuse, plan d'éclairage public**	TRAME NOIRE		
E	**RENATURER ET AMENAGER EN FAVEUR DE LA BIODIVERSITE EN CONTEXTE AGRICOLE**			
E1	Planter et entretenir des haies bocagères et des bosquets en milieu agricole – **diversification des essences**	TRAME BOISEE		
E2	Diversifier les milieux herbacés en contexte agricole – **PCAET, PAEN, ZAP, PAEC**	TRAME HERBACEE / AGRICOLE		
E3	Soutenir la pratique de l'agroforesterie – **PAC, Fonds AF•TER, « Pacte en faveur de la haie »**	TRAME AGRICOLE		
F	**PERMEABILITE A LA CIRCULATION DE LA FAUNE ET INFRASTRUCTURES DE TRANSPORTS**			
F1	Adapter les clôtures selon le contexte – **clôtures végétales, clôtures perméables ou imperméables à la circulation de la faune**	PERMEABILITE		
F2	Favoriser les solutions préventives contre les collisions routières et écrasements de la faune – **signalisation, réduction de vitesse, interdiction de circuler**	PERMEABILITE		
F3	Préserver et conforter la fonctionnalité des passages à faune existants – **suivi de la fonctionnalité, mesures correctrices**	PERMEABILITE		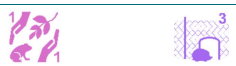
F4	Améliorer la perméabilité à la faune des ouvrages d'art et passages contraints – **passages supérieurs et inférieurs, écoducs**	PERMEABILITE		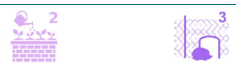
G	**FORMATION ET SENSIBILISATION**			
G1	Former les élus, aménageurs et gestionnaires	FORMATION		
G2	Adapter les palettes végétales - **végétal local**	GESTION		

Code	Libellé	Thème	Niveau de priorité	Axes concernés
G3	Sensibiliser le grand public à la trame verte et bleue – **animation**	SENSIBILISATION		
G3	Développer des outils de communication – **panneaux d'information, réseaux sociaux**	COMMUNICATION		
H	**SUIVI DE LA BIODIVERSITE, DE LA TRAME VERTE ET BLEUE ET DES ACTIONS**			
H1	Suivre l'évolution de la biodiversité	SUIVI		
H2	Elaborer et mettre en œuvre un suivi du plan d'actions de la TVB de l'Yerres	SUIVI		
H3	Identifier un réseau d'acteurs à mobiliser	ANIMATION		
H3	Mobiliser les outils et acteurs à compétence foncière	ANIMATION		
I	**AMELIORATION DES CONNAISSANCES ECOLOGIQUES**			
I1	Mobiliser les bases de données naturalistes – **INPN, GEONAT'IDF, CBNBP, Faune IDF**	CONNAISSANCE		
I2	Généraliser les Atlas de la Biodiversité Communale (ABC)	CONNAISSANCE		
I3	Améliorer les connaissances sur les autres trames – **Trame blanche, trame olfactive, trame noire, trame brune**	CONNAISSANCE		

2.4 Propositions de priorisation des actions

Trois niveaux d'analyse sont proposés pour définir des priorités dans la mise en œuvre des actions du programme, présentés sur le schéma ci-contre.

Conformément aux attentes du SyAGE, une première analyse permet la **priorisation des actions entre elles** : actions prioritaires (vert foncé ci-dessus – 1er niveau) et actions complémentaires (vert clair ci-dessus – 2nd niveau). Deux critères ont été retenus pour cette priorisation :

- **Priorisation selon l'analyse des enjeux du territoire**, vis-à-vis de données publiques et des analyses menées lors de la phase A de l'étude.
- **Priorisation selon la vision des acteurs du territoire**, identifiée lors du dernier atelier commun mené ;

Au sein même de **chaque action, et uniquement pour celles localisables**, les priorités sont établies entre les EPCI par rapport au souhait des acteurs ou à des projets en cours (par exemple, la révision en cours d'un PLU).

Sur suggestion des acteurs du territoire, une deuxième grille d'analyse est proposée pour constituer un **outil d'aide à la décision** de mise en œuvre d'une action.

Quatre critères ont été retenus pour classer les actions selon ces niveaux de priorité :

- **Réglementaire** : Obligation de réalisation de l'action dans un cadre réglementaire, séquence « Eviter, Réduire, Compenser » des documents d'urbanisme ou projets d'aménagement, … ;
- **Volontaire** : Nature en ville, solutions fondées sur la nature « sans regret », mise en œuvre effectives par des acteurs du territoire, … ;
- **Synergie** : Avec un programme d'action en cours, des appels à projets, des financements, des projets mutualisés, … ;
- **Opportunité** : Traitement d'un autre enjeu qui peut aussi répondre aux problématiques TVB : maîtriser le ruissellement, mise en place de haies brise-vents (adaptation à l'augmentation des effets de phénomènes - vents de bise, vent continental de secteur Nord-Est asséchant les terres), amendement des sols par des semis intercultures, liaisons douces, ...

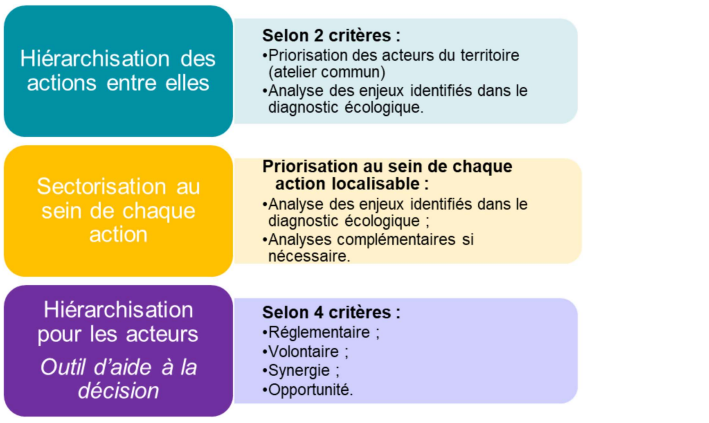

Les différentes méthodologies de priorisation des actions

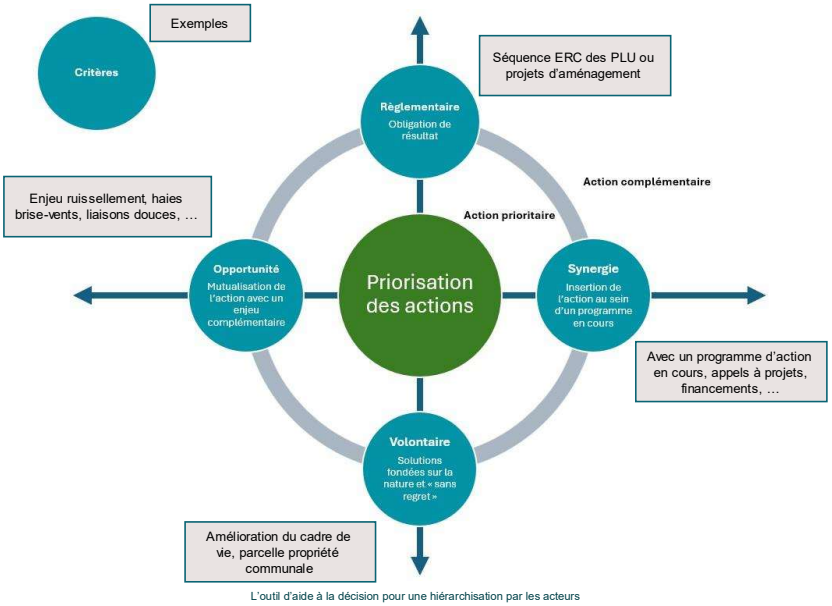

L'outil d'aide à la décision pour une hiérarchisation par les acteurs

N.B : Du fait de la dynamique et de l'évolutivité des plans et programmes sur le territoire, d'autres opportunités, appels à projets ou financements sont susceptibles d'apparaitre. Cet outil d'aide à la décision permet aux acteurs locaux de s'emparer du plan d'actions, en considération des nouveaux éléments potentiels.